

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - SOUTIEN AUX PLANTATIONS D'ARBRES ET DE HAIES RÉALISÉES PAR LE PARC NATUREL DU MARAIS POITEVIN - CONVENTION DE PARTENARIAT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - SOUTIEN AUX PLANTATIONS D'ARBRES ET DE HAIES RÉALISÉES PAR LE PARC NATUREL DU MARAIS POITEVIN - CONVENTION DE PARTENARIAT

Madame **Séverine VACHON**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAN a été adopté avec un objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour engager le territoire dans une trajectoire bas carbone, les enjeux de séquestration carbone y sont prégnants, notamment au travers de deux actions du PCAET :

- Action 1.2 : Planter un arbre par habitant d'ici 2030, soit 125 000 arbres.
- Action 4.1 : Développer et soutenir la ressource bocagère par la plantation de 100 km de haies.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin a pour mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et bâti et le développement durable de son territoire. Le PNR est donc un acteur de territoire essentiel à la réussite des actions du PCAET de Niort Agglo.

La population de frênes est menacée par la chalarose, qui entraîne à terme la forte régression de cette espèce pourtant emblématique du Marais.

Afin d'anticiper l'évolution du paysage, le PNR a élaboré un plan d'actions pour le paysage de demain. Aussi, de manière complémentaire à la CAN, le PNR conduit deux dispositifs de plantations qui s'inscrivent directement dans les objectifs du PCAET sur les communes concernées :

- Le programme « plantons les arbres têtards de demain » dédié au renouvellement de la trame arborée spécifique du Marais poitevin ;
- Le programme de plantations de haies concourant à la trame verte et bleue.

Durant la saison de plantation 2021 - 2022, le PNR ambitionne de planter 2 250 arbres têtard en substitution du frêne, ainsi qu'un linéaire de haies de près de 1 km, sur le territoire de la CAN.

Pour soutenir les actions du PNR en 2021 et nourrir les actions de son PCAET tant sur la plantation d'arbres que sur la plantation de haies, la CAN propose de soutenir, au travers de la convention jointe en annexe, les actions du PNR selon des versements de :

- 2 € par arbre têtard.
 - Sachant que le coût d'un arbre planté dans ce cadre a été estimé à 25 €, en intégrant la fourniture des plants, la prise en charge de la plantation par des chantiers d'insertion, la protection des plants contre les bovins,

- Sachant que les aides perçues par le PNR (aides de la DREAL, du Conseil départemental des Deux-Sèvres, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Fondation du patrimoine) permettent de financer en grande partie le programme de plantations d'arbres têtards, mais que l'aide de la CAN va renforcer la dynamique de plantations dans le Marais mouillé.
- 1.50 € par mètre linéaire de haie.
 - Sachant que le coût d'une haie, rapportée au mètre linéaire, se situe entre 7 et 10 €, en intégrant la fourniture des plants, la prise en charge de la plantation par des chantiers d'insertion, la protection des plants contre le gibier, ...
 - Sachant que les aides perçues par ailleurs par le PNR permettent de financer le programme de plantations de haies, mais que l'aide de la CAN va renforcer la dynamique de plantations de haies dans le Marais mouillé.

Le montant global des versements représenterait 6 000 € pour les arbres et les haies.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise, dans le cadre du PCAET de la CAN, le versement unitaire de 2 € pour la plantation d'arbres têtards, en substitution du frêne atteint par la chararose, sachant que les dépenses sont inscrites au BP 2021 du budget Principal ;
- Autorise, dans le cadre du PCAET de la CAN, le versement unitaire de 1,50 € par mètre linéaire de haies plantées, sachant que les dépenses sont inscrites au BP 2021 du budget Principal ;
- Approuve la convention annexée à la présente délibération et autoriser sa signature ;
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer, le cas échéant, les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Séverine VACHON

Vice-Présidente Déléguée